

Formation travail et surveillance en espace confiné avec port de l'ARI – Intervenant et surveillant

4TravEspConfi

Préparez vos équipes à intervenir et à assurer la surveillance d'opérations en espace confiné avec port de l'ARI. Grâce à une formation essentiellement pratique, les participants apprennent à contrôler l'atmosphère, vérifier et utiliser leur appareil respiratoire isolant, maintenir les communications et réagir efficacement en cas d'alarme ou de situation dégradée, dans le respect des procédures de prévention et d'urgence de l'entreprise.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :

1. **Renforcer la prévention des risques** lors des interventions en espaces confinés nécessitant le port d'un Appareil Respiratoire Isolant.
2. **Préparer les intervenants et les surveillants** à exercer leurs missions conformément aux procédures définies par l'entreprise.
3. **Réduire les risques d'accident, d'intoxication, d'asphyxie ou de mauvaise utilisation de l'ARI** grâce à des mises en situation pratiques.
4. **Harmoniser les pratiques professionnelles** relatives au permis de pénétrer, au contrôle d'atmosphère, aux communications et à la surveillance extérieure.
5. **Vérifier la capacité des salariés à utiliser les équipements de sécurité** et à réagir de manière adaptée face à une alarme ou à une situation dégradée.
6. **Améliorer la coordination entre les différents acteurs de l'intervention**, notamment les intervenants, les surveillants et le responsable des travaux.
7. **Contribuer au respect des obligations de prévention de l'employeur** et à la traçabilité des actions de formation en santé et sécurité au travail.

Les + métier

Formation espace confiné avec ARI à Lyon : préparez intervenants et surveillants au contrôle d'atmosphère, au port de l'ARI et aux procédures d'urgence.



Public Visé

Personnel appelé à intervenir ou à assurer une mission de surveillance lors de travaux dans des espaces confinés industriels : cuves, réservoirs, capacités, silos, fosses, galeries, regards, gaines, locaux techniques ou ouvrages présentant des difficultés d'accès et de ventilation. Cette formation s'adresse notamment :
• aux intervenants amenés à pénétrer dans un espace confiné ;
• aux surveillants restant en permanence à l'extérieur ;
• aux agents de maintenance, techniciens, opérateurs de production et personnels d'entreprises extérieures ;
• aux responsables chargés de préparer ou d'encadrer ces interventions.



Pré Requis

Aucun prérequis technique n'est exigé.

Pour participer aux exercices pratiques, le stagiaire doit toutefois :

- être **apte à réaliser les activités prévues**, notamment au port de l'Appareil Respiratoire Isolant et aux déplacements en espace restreint ; les contraintes liées au port de l'ARI doivent être prises en compte dans le suivi de santé du salarié ;
- être capable de **comprendre les consignes de sécurité et les instructions données en français** ;
- ne pas présenter de **pilosité, barbe, favoris ou autre élément dans la zone d'étanchéité du masque** lors des exercices sous ARI ; même une barbe courte peut réduire fortement l'étanchéité de la pièce faciale ;
- disposer d'une **tenue de travail adaptée**, de chaussures de sécurité et des EPI précisés dans la convocation ;
- informer EVINCEL, avant la formation, de toute restriction physique, respiratoire, sensorielle ou situation nécessitant un aménagement.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les caractéristiques d'un espace confiné et les principaux risques liés à l'atmosphère, aux accès et à l'environnement de travail.

Distinguer les rôles et responsabilités de l'intervenant, du surveillant et du responsable de l'intervention.

Vérifier les mesures de prévention préalables à l'entrée : permis de pénétrer, consignation, balisage, ventilation, moyens de communication et dispositif de secours.

Contrôler l'atmosphère à l'aide d'un détecteur de gaz, interpréter ses indications et réagir aux alarmes.

Contrôler, mettre en place et utiliser un appareil respiratoire isolant, en tenant compte de son autonomie et de ses limites d'utilisation.

Réaliser une intervention ou une mission de surveillance en maintenant les communications et en respectant les procédures de sécurité.

Appliquer les consignes d'alerte, d'évacuation et de mise en sécurité, sans s'exposer ni improviser une opération de sauvetage.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Parcours pédagogique

1. Comprendre l'espace confiné et ses risques

- Définition et caractéristiques d'un espace confiné.
- Exemples d'ouvrages et de situations de travail.
- Accès difficiles, ventilation insuffisante et impossibilité d'évacuation rapide.
- Risques d'hypoxie, d'anoxie, d'intoxication et d'asphyxie.
- Présence possible de gaz, vapeurs, fumées, poussières ou produits dangereux.
- Risques d'incendie et d'explosion.
- Risques biologiques, mécaniques, électriques, thermiques, de chute, d'ensevelissement et de noyade.
- Effets physiologiques et conséquences d'une atmosphère dangereuse.
- Limites de la perception humaine : absence d'odeur, accoutumance et perte de connaissance rapide.
- Identification des polluants susceptibles d'être présents selon l'évaluation des risques ; vérification de l'adéquation des capteurs du détecteur aux substances recherchées ; limites d'utilisation des détecteurs multigaz

2. Organisation et préparation de l'intervention

- Analyse préalable de l'intervention et prise en compte du DUERP ou du plan de prévention.
 - Autorisation individuelle de travail en espace confiné.
 - Permis de pénétrer et vérification de sa validité sur le lieu de l'intervention.
 - Définition des rôles : responsable, intervenant et surveillant.
 - Interdiction d'intervenir seul.
 - Balisage, signalisation et sécurisation des accès.
 - Consignation des énergies et condamnation des arrivées de fluides.
 - Vidange, nettoyage, purge et ventilation de l'espace.
 - Vérification de la disponibilité des moyens d'alerte, de communication et d'évacuation.
 - Présentation du plan d'intervention des secours.
- ### 3. Contrôle de l'atmosphère
- Principe de fonctionnement d'un contrôleur d'atmosphère.
 - Capteurs présents et substances effectivement détectées.
 - Vérifications avant utilisation et test fonctionnel selon les instructions du fabricant.
 - Date d'étalonnage, état du matériel, niveau de batterie et alarmes.
 - Mesure réalisée depuis l'extérieur avant toute entrée.
 - Contrôle aux différents niveaux et dans les différentes zones de l'ouvrage.
 - Maintien de la détection pendant l'intervention.
 - Valeurs affichées, seuils d'alarme et limites d'interprétation.
 - Conduite à tenir en cas d'alarme, de défaut ou de résultat incohérent.
 - Arrêt de l'intervention lorsque les conditions prévues ne sont plus réunies.
- ### 4. Utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant
- Différence entre appareil filtrant, appareil d'évacuation et appareil respiratoire isolant.
 - Situations dans lesquelles un appareil filtrant est inadapté.
 - Présentation de l'ARI utilisé pendant la formation.
 - Bouteille, robinet, détendeur, manomètre, dispositif sonore, flexible, soupape à la demande, masque et harnais.
 - Contraintes physiologiques, thermiques, sensorielles et psychologiques.
 - Limites d'utilisation de l'appareil et compatibilité avec les autres EPI.
 - Contrôles visuels et fonctionnels avant utilisation.
 - Vérification de la pression disponible.
 - Mise en place du dossard et réglage du harnais.
 - Mise en place du masque et contrôle de l'étanchéité.
 - Mise en air et vérification du fonctionnement.
 - Estimation de l'autonomie en intégrant la réserve de sécurité.
 - Communication et déplacements sous ARI.
 - Réaction à l'alarme de basse pression, à une fuite ou à une défaillance.
 - Retrait de l'appareil après sortie de la zone.
 - Nettoyage, hygiène et remise en condition dans les limites autorisées à l'utilisateur.
 - Signalement de tout équipement défectueux.
- ### 5. Mission de l'intervenant
- Vérifier les informations du permis de pénétrer.
 - Contrôler ses équipements avant l'entrée.
 - Respecter les consignes, le cheminement et les limites d'intervention.
 - Maintenir la liaison avec le surveillant.
 - Surveiller le détecteur et les indicateurs de l'ARI.
 - Préserver une réserve d'air suffisante pour la sortie.
 - Interrompre immédiatement l'intervention en cas d'alarme, de malaise, de perte de communication ou de dégradation des conditions.
 - Évacuer sans attendre l'aggravation de la situation.
- ### 6. Mission du surveillant
- Rester en permanence à l'extérieur, dans une zone sécurisée.
 - Contrôler les entrées et les sorties.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Maintenir la liaison avec les intervenants.
- Veiller au maintien de la ventilation et des conditions prévues par le permis.
- Surveiller les alarmes, les communications et le déroulement de l'opération.
- Faire interrompre l'intervention lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.
- Déclencher l'alerte selon la procédure.
- Faciliter l'arrivée et l'orientation des secours.
- Ne pas pénétrer dans l'espace confiné pour porter secours sans formation, entraînement, équipement et organisation spécifiques.
- Inspection et préparation d'un ARI.
- Équipement et réglage individuel.
- Contrôle d'étanchéité du masque.
- Vérification de la pression et estimation de l'autonomie.
- Utilisation d'un contrôleur d'atmosphère.
- Préparation simplifiée d'un permis de pénétrer.
- Mise en place du balisage et des communications.
- Progression dans un parcours reproduisant les contraintes d'un espace confiné.
- Déplacement avec visibilité réduite à l'aide d'une fumée pédagogique non toxique, lorsque les conditions le permettent.
- Travail en binôme et communication avec le surveillant.
- Réaction à une alarme du détecteur ou de l'ARI.
- Évacuation de l'espace et retour en zone sécurisée.
- Alternance des rôles d'intervenant et de surveillant.
- Débriefing collectif des mises en situation.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, progressive et majoritairement pratique**, adaptée aux situations professionnelles rencontrées par les participants :

- **Apports théoriques interactifs** sur les risques des espaces confinés, le contrôle d'atmosphère, les rôles des intervenants et l'utilisation de l'ARI.
- **Échanges d'expériences et questionnaire dirigé** afin de relier les contenus aux procédures et aux activités de l'entreprise.
- **Études de cas et analyse de situations de travail** permettant d'identifier les dangers, les mesures de prévention et les conduites à tenir.
- **Démonstrations commentées par le formateur** : contrôle du matériel, mise en place du masque, vérification de l'étanchéité et utilisation du détecteur de gaz.
- **Ateliers pratiques individuels et en binôme** consacrés à l'équipement, au réglage de l'ARI, à l'estimation de l'autonomie et aux communications.
- **Mises en situation professionnelles** avec alternance des rôles d'intervenant et de surveillant, progression en espace restreint et réaction aux alarmes.
- **Débriefing après chaque exercice**, avec correction des pratiques, identification des points maîtrisés et définition des axes de progression.

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur des moyens pédagogiques et techniques adaptés aux exercices de travail et de surveillance en espace confiné :

- **Salle de formation équipée** d'un vidéoprojecteur ou d'un écran pour la présentation des apports théoriques.
- **Support pédagogique illustré** consacré aux risques des espaces confinés, aux procédures d'intervention, à la détection des gaz et au port de l'ARI.
- **Appareils Respiratoires Isolants autonomes**, avec bouteilles d'air comprimé, dossards, détendeurs, manomètres et dispositifs d'alarme.
- **Masques complets adaptés aux équipements utilisés**, permettant les exercices de mise en place, d'ajustement et de contrôle d'étanchéité.
- **Détecteurs portables d'atmosphère** pour réaliser les contrôles avant et pendant l'intervention et interpréter les alarmes.
- **Moyens de communication, de balisage et de signalisation** nécessaires à l'organisation des exercices.
- **Espace ou parcours d'entraînement sécurisé** reproduisant les contraintes d'un espace confiné : accès limité, déplacements restreints et visibilité réduite.
- **Générateur de fumée pédagogique non toxique**, lorsque le scénario d'exercice le permet.
- **Matériel de ventilation mécanique** permettant d'illustrer les principes d'assainissement et de renouvellement de l'atmosphère.
- **Harnais, dispositif de récupération et mannequin d'exercice**, lorsqu'ils sont prévus dans le scénario, sans réalisation d'un sauvetage avec entrée.
- **Permis de pénétrer, fiches de contrôle, procédures et grilles d'évaluation** utilisés comme supports d'application.
- **Documentation de synthèse remise aux participants** à l'issue de la formation.

Les équipements utilisés lors des exercices sont vérifiés avant leur mise à disposition. Les mises en situation sont réalisées dans un environnement pédagogique sécurisé, sans exposition volontaire à une atmosphère réellement dangereuse.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de la progression des participants est assuré

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les stagiaires et le formateur ;
- **suivi continu de la participation** lors des apports théoriques, exercices et mises en situation ;
- **observation individuelle des gestes et comportements** pendant l'utilisation de l'ARI et les exercices en espace confiné ;
- **grille individuelle de suivi et d'évaluation pratique**, renseignée par le formateur ;
- **enregistrement des résultats** au questionnaire théorique et à la mise en situation pratique ;
- **débriefing collectif et restitution individuelle** des points maîtrisés et des axes de progression ;
- remise d'une **attestation de fin de formation** précisant les objectifs suivis et les résultats obtenus ;
- **questionnaire de satisfaction à chaud** permettant d'évaluer la qualité et l'adéquation de la formation.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans la prévention des risques liés aux espaces confinés et dans l'utilisation des appareils de protection respiratoire isolants, disposant d'une expérience pratique des équipements, des procédures d'intervention et de l'animation de mises en situation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- **questions orales et exercices d'application** pour vérifier la compréhension des risques et des procédures ;
- **un questionnaire théorique de fin de formation** portant sur les espaces confinés, le contrôle d'atmosphère, le port de l'ARI et les conduites à tenir ;
- **une évaluation pratique individuelle**, réalisée lors d'une mise en situation, à partir d'une grille de critères.

L'évaluation pratique porte notamment sur la capacité du participant à :

- effectuer les contrôles préalables de l'ARI et du détecteur de gaz ;
- mettre en place et ajuster correctement le masque ;
- prendre en compte l'autonomie disponible ;
- respecter le permis de pénétrer et les consignes de sécurité ;
- assurer les missions d'intervenant et de surveillant ;
- maintenir les communications ;
- réagir correctement à une alarme, un incident ou une demande d'évacuation.

Une **attestation de fin de formation mentionnant les résultats de l'évaluation** est remise à chaque participant.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, chaises, prises électriques et d'un écran ou mur de projection ; une zone d'exercice sécurisée, balisée et suffisamment dégagée pour les ateliers pratiques ; un espace confiné représentatif de l'activité, uniquement après validation préalable des conditions de sécurité par EVINCEL ; les procédures internes applicables : permis de pénétrer, consignes d'intervention, procédure d'alerte et organisation des secours ; les informations relatives aux risques spécifiques du site : plan de prévention, analyse des risques, produits présents, réseaux, énergies et équipements à consigner ; les équipements de protection individuelle propres au site : tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, gants, lunettes ou autres EPI exigés ; les moyens nécessaires à la sécurisation de la zone : balisage, condamnation, consignation, ventilation ou éclairage, lorsqu'ils sont spécifiques aux installations du client ; l'accès aux installations sanitaires et à un espace permettant aux participants de s'équiper et de déposer leurs effets personnels ; une personne référente connaissant le site, disponible pour présenter les installations et les consignes particulières. Les ARI, masques, détecteurs d'atmosphère et équipements pédagogiques spécifiques sont fournis par EVINCEL, sauf disposition différente définie dans la convention de formation. Aucun exercice ne sera réalisé dans une atmosphère réellement dangereuse, non contrôlée ou susceptible d'exposer les participants à un risque non maîtrisé.

Modalités d'accessibilité handicap

Le port de l'ARI et les exercices pratiques imposent des contraintes physiques, respiratoires, posturales et sensorielles. Les besoins d'aménagement doivent être étudiés avant l'inscription avec le référent handicap et le responsable de formation, sans supprimer les compétences essentielles nécessaires à une intervention en sécurité.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427